

GROUPE	10	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

TeraGro Glufosinate 150 Herbicide

SOLUTION

COMMERCIAL



POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

PRINCIPE ACTIF : glufosinate-ammonium150 g/L

NUMÉRO D’HOMOLOGATION : 35376

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1-613-996-6666**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

TeraGro Inc.
P.O. Box 192
Ladysmith,
BC V9G 1A2
(250) 924-8080

CONTENU NET : 1 L – VRAC

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler TeraGro Inc. au 1-250-924-8080. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Peut irriter la peau. Nocif ou fatal si absorbé par la peau. Nocif si avalé. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. NE PAS pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Vêtements et équipement protecteurs : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) et utiliser un respirateur approuvée NIOSH avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH approuvée pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants, les lunettes de protection et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre. NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistants aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pendant les opérations de mélange/chargement et pour réparer ou ajuster le pulvérisateur et les buses. NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et surfaces récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, procéder le plus rapidement possible à une intubation trachéale et un lavage gastrique, suivi d'une administration de charbon activé et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Éviter que la pulvérisation ne dérive sur les autres plantes.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer en dessous du point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser. Ranger le contenant hermétiquement fermé loin des aliments pour animaux, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Élimination du contenant récupérable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant rechargeable :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits inutilisés ou superflu :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE	10	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

**TeraGro Glufosinate 150
Herbicide**

SOLUTION

COMMERCIAL



POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

PRINCIPE ACTIF : glufosinate-ammonium150 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 35376

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1-613-996-6666**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

TeraGro Inc.
P.O. Box 192
Ladysmith, BC
V9G 1A2
1-250-924-8080

CONTENU NET : 1 L – VRAC

TeraGro Glufosinate 150 Herbicide

<i>Table des matières :</i>		<i>Section numéro :</i>
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs	2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
	Mises en garde environnementales	4
	Entreposage	5
	Élimination	6
MODE D'EMPLOI	Utilisation en postlevée : Cultures, mauvaises herbes, taux et périodes d'application	7
	Suppression dans le canola	7.1
	Suppression dans le soja	7.2
	Suppression des repousses dans les framboisiers	7.3
	Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles	7.4
	Suppression des mauvaises herbes dans les cultures homologuées pour usage limité	7.5
	Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ	7.6
	Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes	7.7
	Mélanges en cuve	8
	Utilisation comme desséchant : Cultures, mauvaises herbes, taux et périodes d'application	9
	Directives d'application et mises en garde	10
	Emploi comme desséchant	10.1
	Suppression des repousses dans les framboisiers	10.2
	Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles	10.3
	Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ	10.4
	Zones tampons de pulvérisation	11
	Recommandations sur la gestion de la résistance	12
	Directives de mélange	13
	Nettoyage du pulvérisateur	14
	Alimentation du bétail, délais d'attente, délai avant la plantation (DAP)	15
	Avis	16

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler TeraGro Inc. au 1-250-924-8080. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est un herbicide non-sélectif.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide assure la suppression de nombreuses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les variétés de canola et soja ou les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium.
- L'emploi de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est homologué pour les variétés ou les hybrides de canola et soja tolérant le glufosinate-ammonium [exemple : variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink^{MD}].
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour la production de semences d'hybrides dans le canola, TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être utilisé pour la suppression des plants sauvages au sein de la population femelle. Deux applications sont nécessaires à cette fin. Une troisième application peut être nécessaire s'il est établi que les plants sauvages n'ont pas été entièrement supprimés du champ.
- Le maïs tolérant le glufosinate-ammonium peut être utilisé pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides, mais il doit être détruit et ne peut servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) sur la luzerne cultivée pour la semence.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide desséchera les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application, lorsqu'il est utilisé comme aide à la récolte.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut aussi être utilisé pour la suppression des repousses dans les framboisiers.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide se décompose rapidement dans le sol.

Pour usage seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique :

- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) sur les haricots secs.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut également être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les bleuets nains, les fraises et sous les arbres fruitiers, les vignes et les noix.
- Lorsqu'il est appliqué en prélevée sur la culture, mais en postlevée sur les mauvaises herbes, TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut également être appliqué sur des sols rassis pour les légumes ou à la percée du sol pour les pommes de terre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ce produit peut causer une irritation aux yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif ou fatal si absorbé par la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Nocif si avalé.
- Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.
- NE PAS pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Vêtements et équipement protecteurs :

- Mettre des vêtements protecteurs, y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, un système de protection des yeux (lunettes de protection ou écran facial), un masque respiratoire et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et la pulvérisation du produit et pendant les réparations et le nettoyage de l'équipement.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.

- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistants aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pendant les opérations de mélange/chargement et pour réparer ou ajuster le pulvérisateur et les buses. NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

- **En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, procéder le plus rapidement possible à une intubation trachéale et un lavage gastrique, suivi d'une administration de charbon activé et de sulfate de sodium.

Section 4 : Mises en garde Environnementales

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées s à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Section 5 : Entreposage

- Ne pas entreposer en dessous du point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Section 6 : Élimination

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale

Élimination du contenant récupérable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant rechargeable :

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits inutilisés ou superflu :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

UTILISATION EN POSTELEVÉE

Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, périodes d'application et taux

7.1 : CANOLA

- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium [exemple : variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink^{MD}].
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser TeraGro Glufosinate 150 Herbicide uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium (p. ex., LibertyLink) cultivé à partir de semences certifiées.**
- **L'application de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'application dans cette étiquette.
- Pour la suppression/répression des mauvaises herbes à levées tardive ou en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes, réappliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide.
- On peut faire jusqu'à deux applications de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide, chacune à un taux maximale de 3,33 L/ha.
- **Ne pas appliquer plus qu'un total de 6,66 L/ha par année.**

- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- **Pour l'emploi sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium et glyphosate (exemple : variétés de canola portant la mention LibertyLink et Roundup Ready ou TruFlex ou Optimum Gly sur l'étiquette) :** TeraGro Glufosinate 150 Herbicide devrait être appliqué dans un programme séquentiel avec glyphosate pour la suppression efficace des mauvaises herbes. Le mélange en cuve de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide avec glyphosate, peut entraîner une suppression réduite sur certaines espèces de mauvaises herbes.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- **Pour la production de semences d'hybrides** – Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles. Toutes les applications de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide pour la production de semences d'hybrides doivent être faites à raison de 3,33 L/ha.

Utilisation du maïs pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides

- L'emploi de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est homologué pour les variétés ou les hybrides de maïs tolérant le glufosinate-ammonium lorsqu'ils servent à séparer les rangs de canola [exemple : variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink^{MD}] sur l'étiquette pour la production de semence de canola hybride.
- Le maïs doit être ensemencé à raison de 20 000 à 30 000 plants/ha.
- L'espacement des rangs pour le maïs tolérant le glufosinate-ammonium doit être de 18 à 23 cm.
- **Note :** Le maïs doit être détruit et ne doit pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- Suivre le mode d'emploi pour le canola et les instructions générales sur la présente étiquette.

7.2 : SOJA

- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés de soja tolérant le glufosinate-ammonium [exemple : variétés portant la mention LibertyLink^{MD}].
- **L'application de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide sur les variétés de soja non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide du stade du cotylédon au stade de la floraison de la culture à raison de 2 L à 3,33 L/ha.
- Une deuxième application de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être faite dans les champs de soja ayant reçu un traitement initial à un taux maximal de 3,33 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes. Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines de la culture.
- Ne pas appliquer au-delà du stade de la floraison du soja.

7.3 : Suppression des repousses dans les framboisiers

- Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pression de pulvérisation et de buses qui permet d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
FRAMBOISIERS (framboisier établis seulement)	TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est recommandé pour la suppression des repousses dans les framboisiers établis. Appliquer lorsque les pousses ont environ 10 à 20 cm de haut. NE PAS appliquer sur les plants faibles ou immatures. NE PAS appliquer par voie aérienne.	APPLICATION À LA VOLÉE 6,67 L/ha APPLICATION PAR BANDE Ajuster le taux d'application par hectare à la volée proportionnellement à la largeur de la bande pulvérisée. Utiliser la formule suivante pour calculer le taux d'application par bande par hectare :
	FORMULE POUR CALCULER LE TAUX D'APPLICATION PAR BANDE PAR HECTARE : Taux d'application par bande par hectare = (largeur de la bande ÷ largeur du rang) x taux d'application à la volée Exemple : 3,05 mètres d'espacement entre les rangs et 0,61 mètre de largeur de bande $(0,61 \text{ m} \div 3,05 \text{ m}) \times 6,67 \text{ L/ha} = 1,33 \text{ L/ha}$ pour le taux d'application par bande	

MISE EN GARDE : Éviter le contact du produit pulvérisé avec les cannes, plants et végétation qu'on souhaite conserver.

Note : Pour les directives d'application, consulter la section 10.2.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
<p>POMMES ABRICOTS CERISES (douces ou sûres) BLEUETS EN CORYMBE RAISINS NECTARINES POIRES PRUNES PÊCHES • LES MEMBRES DU GROUPE DE CULTURES 14-11 : NOIX, Y COMPRIS LES NOIX : - AMANDE, - FAÎNE, - NOIX DE NOYER CENDRÉ, - CHÂTAIGNE, - AVELINE, - NOIX DE CARYER, - PACANE, - NOIX DE NOYER, - CHÂTAIGNE DE CHINQUAPIN, - NOIX DE CHÊNE À GROS FRUITS, - NOIX DE GINGKO, - NOYER DU JAPON, - MARRONNIER DU JAPON, - PIGNON DE PIN</p>	<p>TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles établis.</p> <p>TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Pour la suppression de mauvaises herbes précises avec TeraGro Glufosinate 150 Herbicide, consulter la section 7.6.</p> <p>Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.</p> <p>Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide avec l'écorce vert, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux arbres, aux vignes ou aux cannes. Seuls les troncs avec calleuses et une écorce brune mature devraient être pulvérisés à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un</p>	<p>PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR</p> <p>Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide à raison de 2,7 à 5 L/ha pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p> <p>PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS</p> <p>Mélanger TeraGro Glufosinate 150 Herbicide à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 litres de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p>

	<p>contenant ciré. Le contact de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide avec une partie autre que l'écorce mature des arbres, des vignes ou des cannes peut entraîner des dommages graves.</p> <p>Pour supprimer des mauvaises herbes présentes lors de l'application et pour une suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, Tera Glufosinate 150 peut être mélangé en cuve avec PRINCEP® NINE-T® Herbicide ou Simadex® Simazine Fluide (voir la section 8 pour les directives de mélange en cuve.</p>	
--	--	--

Note : Pour les directives d'application, consulter la section 10.3

7.5 : Suppression des mauvaises herbes dans les cultures homologuées pour usage limité – L'Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

<p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que TeraGro Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, TeraGro Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.</p>		
CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX

<p>Bleuets nains (Application en période de dormance)</p>	<p>TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les bleuets nains en période de dormance dans l'année sans fruits.</p> <p>Pour la suppression de mauvaises herbes précises avec TeraGro Glufosinate 150 Herbicide, consulter la section 7.7.</p> <p>TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>L'application à la volée doit être faite aux plants de bleuets nains en période de dormance. Le champ de bleuets doit être entré dans la phase de la taille (l'année de croissance végétative) dans la saison qui suit l'application. L'application à la volée peut être faite après la chute des feuilles de bleuets, tard à l'automne de l'année de récolte (l'année de production) mais avant l'apparition.</p>	<p>PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR</p> <p>Appliquer TeraGro Glufosinate 150 à raison de 2,7 à 5 L/ha pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges et pour réprimer les mauvaises herbes vivaces.</p> <p>Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans un volume minimum de 110 litres d'eau à l'hectare. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.</p> <p>PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS</p> <p>Mélanger TeraGro Glufosinate 150 Herbicide à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 litres de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges.</p>
--	---	---

	<p>nouvelles pousses de bleuets en printemps après la taille.</p> <p>Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide avec l'écorce vert, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux plants. Seuls les pousses avec une écorce brune mature devraient être pulvérisés ou les plants de bleuets devraient être taillés avant l'application. Le contact de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide avec une partie autre que l'écorce mature des plantes peut entraîner des dommages graves.</p>	<p>Appliquer en pulvérisation dirigée si les nouvelles pousses ont levées.</p> <p>Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.</p>
<p>Fraises (à jours neutres et d'été)</p>	<p>L'application peut être effectuée sur les fraises soit à l'automne, printemps ou en saison. Consultez la section 7.7 pour les mauvaises herbes et le mode d'emploi général pour un contrôle optimal.</p>	<p>TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué comme traitement en bande au centre du rang seulement en utilisant un pulvérisateur avec écran protecteur.</p> <p>Les taux énumérées dans la section 7.7 sont destinées à une application de pleine surface. Ajuster les taux d'application de pleine surface à l'hectare en fonction de la largeur de la bande traitée. Employer la formule dans la section 7.3 pour calculer le taux à l'hectare en bande.</p> <p>Éviter le contact de la bouillie, dérive ou brouillard de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide, avec les plants de fraise puisque des dommages importants à la culture pourraient survenir.</p> <p>Des traitements successifs peuvent être nécessaires pour éliminer la nouvelle cohorte de mauvaises herbes annuelles en germination. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit total dans une</p>

		<p>saison.</p> <p>TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué avec un équipement de pulvérisation terrestre (rampe), ou pulvérisateurs de type manuel à pompe et à dos. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Lorsque l'application se fait avec un pulvérisateur actionné par tracteur, appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans un volume minimal de 150 L d'eau par hectare. Pour un traitement utilisant un pulvérisateur de type manuel à pompe ou à dos, appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans un volume d'eau de 10 litres par 100 m² afin de procurer un recouvrement uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Assurez-vous que la pression de pulvérisation est maintenue lors de l'application.</p> <p>Ne pas récolter la culture traitée 1 jour après l'application de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide.</p> <p>Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec TeraGro Inc. au (250) 924-8080 ou www.teragro.com</p>
--	--	--

7.6 : Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ - L' Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

TeraGro Glufosinate 150 Herbicide supprime les mauvaises herbes qui entrent en contact avec la solution de pulvérisation et n'a aucun effet sur la culture tant qu'elle n'a pas levé.

Le lit de semence doit être préparé assez longtemps avant le semis de la culture, afin de permettre aux mauvaises herbes de lever. La culture doit être semée en dérangeant le sol le moins possible (rassis). L'application de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut se produire à tout moment après le travail initial du lit de semence jusqu'à la levée de la culture.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
ASPERGES (sol rassis, semis direct)	TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué avant la levée des asperges selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application. Consulter la section 7.7 pour les mauvaises herbes supprimées.
ASPERGES (lits établis après la récolte)	TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué après la récolte des tiges.	NE PAS appliquer par voie aérienne.
LAITUE, OIGNONS (sol rassis)	TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué selon la technique du sol rassis pour la	

	suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	
POMMES DE TERRE (percée du sol)	<p>Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide au plus tard à la percée du sol afin de supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges.</p> <p>Pour une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles, TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être mélangé avec l'herbicide Lexone DF® granules dispersables Voir la section 8 pour les directives de mélange en cuve</p>	

Note : Pour les directives d'application, consulter la section 8.4.

7.7 : Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : TeraGro Glufosinate 150 Herbicide a un effet sur toutes les mauvaises herbes et cultures à l'exception des cultures conçues pour être tolérantes aux applications de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide. Les mauvaises herbes qui suivent sont sensibles à TeraGro Glufosinate 150 Herbicide. TeraGro Glufosinate 150 Herbicide donnera la meilleure suppression s'il est appliqué aux stades foliaires recommandés.

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Saponaire des vaches	-----								1,33 L/ha
Sétaire verte	----- Maximum de 3 talles								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Échinochloa pied-de-coq	-----								2 L/ha
Renouée persicaire	-----								
Chénopode blanc	-----								
Soude roulante	Jusqu'à 8 cm de haut								
Renouée	-----								
Tabouret des champs	-----								
Lin spontané	Jusqu'à 6 cm de haut								
Moutarde des champs	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								2,67 L/ha
Stellaire moyenne	----- Paires de feuilles								
Ortie royale	----- Paires de feuilles								
Kochia à balais	Jusqu'à 8 cm de haut								
Laiteron des champs vivace	-----								
Chiendent ¹	-----								
Mauve à feuilles rondes	-----								
Matricaire maritime	Jusqu'à 10 cm de haut								
Bourse-à-pasteur	-----								
Orge spontanée ²	----- Maximum de 2 talles								

Blé spontané	-	Maximum de 2 talles							
Renouée liseron	-								
MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pissenlit	Rosette de 1 à 15 cm								
Sagesse des chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut								
Ortie royale	- Paires de feuilles								
	-								
Chiendent ³	-								
Érodium cicutaire	-								
Folle avoine	- Maximum de 2 talles								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Populations élevées									
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								
Chiendent ¹	-								
Orge spontanée ²	- Maximum de 2 talles								
Blé spontané	- Maximum de 2 talles								
Renouée liseron	-								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ⁴	Jusqu'à 10 cm de haut								
	-								
Chiendent ⁵	-								

¹ Répression des parties aériennes seulement

² Répression seulement

³ Suppression de croissance améliorée des parties aériennes

⁴ Meilleure répression des parties aériennes

⁵ Suppression pendant toute la saison des populations élevées

**Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes –
 L' Est du Canada et Colombie-Britannique seulement**

2,7 L/ha :

- Stellaire moyenne, sétaire verte, chénopode blanc, tabouret des champs, moutarde des champs.

4 à 5 L/ha :

- Pissenlit, chénopode glauque, renouée liseron

Échelle de taux :

- Utiliser le taux élevée lorsque :
 1. la croissance de la culture ou de la mauvaise herbe est dense.
 2. les mauvaises herbes sont grosses et/ou mures.
 3. le temps est frais et sec.

Période d'application :

- Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.

- Appliquer avant que les mauvaises herbes n'atteignent une hauteur de 30 cm.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide supprime les mauvaises herbes à tous les stades foliaires, bien que l'uniformité de l'épandage soit plus difficile lorsque les mauvaises herbes sont grosses ou matures.
- La suppression des mauvaises herbes est optimale lorsque les conditions climatiques sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol, taux d'humidité élevé de l'air).

Section 8 : Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec TeraGro Inc. au (250) 924-8080 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

- Pour une efficacité accrue, TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être mélangé en réservoir avec les produits suivants :

POMMES ET POIRES (arbres porteurs et non porteurs établis depuis un an ou plus) - L' Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Taux d'Application	
Princep Nine-T Herbicide	2 à 5 kg/ha	
Simadex Simazine Fluide	4,5 à 9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Taux d'Application	
Princep Nine-T Herbicide	25 à 50 g/10 L	
Simadex Simazine Fluide	45 à 90 mL/10 L	

RAISINS (Établis Depuis Trois Ans Ou Plus) – L' Est Du Canada Seulement

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Taux d'Application	
Princep Nine-T Herbicide	4 à 5 kg/ha	
Simadex Simazine Fluide	7,2 à 9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Taux d'Application	
Princep Nine-T Herbicide	40 à 50 g/10 L	
Simadex Simazine Fluide	72 à 90 mL/10 L	

POMMES DE TERRE - L'Est du Canada ou côte de la Colombie-Britannique seulement:

Produit d'Association	Taux d'Application	
Herbicide Lexone DF granules dispersables	750 g/ha	

POMMES DE TERRE - L'Intérieur de la Colombie-Britannique :

Produit d'Association	Taux d'Application	
Herbicide Lexone DF granules dispersables	350 g/ha	

Section 9 : Utilisation Comme Desséchant :

Cultures, mauvaises herbes, taux, périodes d'application

- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué comme desséchant, par voie aérienne ou terrestre, sur la luzerne (cultivée pour la semence).
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide peut être appliqué comme dessiccant, au terrestre seulement, sur les haricots secs communs (ne pas appliquer sur les haricots secs communs cultivés pour la semence).
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide desséchera également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).
- La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera optimale si les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée).
- La rapidité d'action peut être moindre si le temps est frais (moins de 10° C) et que l'humidité du sol ou de l'air est faible.
- Pour des directives d'application, consulter la section 10.1.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
LUZERNE (cultivée pour la semence)	Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide au stade de 50 à 75 % de formation des gousses (brunes). NE PAS appliquer plus d'une fois par année.	2,7 L/ha

HARICOTS SECS COMMUNS (ne pas appliquer sur les haricots secs communs cultivés pour la semence) L' Est du Canada et Colombie-Britannique seulement	Appliquer lorsqu'environ 50 à 75 % des cosses de haricots sont passées naturellement de vert à jaune ou brun. Une fois prête, la culture peut être récoltée à la moissonneuse-batteuse, au moins 9 jours après le traitement. Lorsque TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est appliqué sur les haricots secs communs au stade approprié, il dessèche uniformément la culture et les mauvaises herbes, facilitant la récolte et empêchant les taches sur les haricots. Toute croissance secondaire sera interrompue et les niveaux d'humidité de la semence seront réduits, permettant une récolte plus hâtive.	2,5 à 3 L/ha ¹
--	---	---------------------------

¹ Appliquer le taux la plus élevée lorsque le couvert végétal est dense ou que les mauvaises herbes sont nombreuses lors de l'application. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Section 10 : Instructions et précautions d'application

Instructions d'application :

- La rapidité d'action de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est influencée par les facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être réduite par temps frais (moins de 10° C), si l'humidité du sol est faible et si l'humidité relative est faible. Généralement, les symptômes visuels apparaissent 2 à 4 jours après l'application.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide agit essentiellement comme herbicide de contact. Il est donc essentiel de pulvériser uniformément le tissu végétal à dessécher ou à supprimer. Des volumes de pulvérisation plus élevés permettent d'obtenir un meilleur épandage.
- Lorsqu'une échelle de taux est indiquée, le taux la plus élevée doit être utilisée :
 1. lorsque la croissance des mauvaises herbes ou de la culture est dense;
 2. lorsque les mauvaises herbes sont grandes et/ou à maturité, p. ex., stades foliaires avancés et grande hauteur de la plante;
 3. lorsque le temps est frais est sec.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide doit être appliqué avec de l'équipement de pulvérisation entretenu et calibré de façon appropriée, capable de fournir les taux et les volumes recommandés.

Délai avant la plantation (DAP) :

- Aucun délai avant la plantation n'est requis pour le maïs de grande culture, le canola, le soja, le haricot sec commun (pas cultivé pour les semences), la luzerne, l'oignon et la pomme de terre.
- Délai de 70 jours pour le sarrasin commun, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho commun, le triticale, et le blé
- Délai de 120 jours pour toutes autres cultures.

Mises en garde concernant l'utilisation:

- Les cultures peuvent être endommagées si TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est appliqué lorsque prévalent des conditions climatiques extrêmes, le gel, une sécheresse, un sol saturé d'eau, un faible degré de fertilité, des dommages causés par la maladie ou les insectes.
- La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en présence d'une rosée abondante, d'un brouillard épais ou d'une brume dense au moment de l'application.
- TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est un herbicide non-sélectif et peut dessécher, défolier ou tuer tous les végétaux.

- Éviter le contact avec d'autres plantes désirables, par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés.
- **L'application de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide sur les variétés ou les hybrides de canola ou soja non tolérants ou d'autres cultures non tolérantes Donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des herbicides, utiliser TeraGro Glufosinate 150 Herbicide uniquement sur le canola ou soja tolérant le glufosinate-ammonium (p. ex., LibertyLink) cultivé à partir de semences certifiées.**
- Éviter de pulvériser lorsque le vent risque de faire dériver le produit vers des plantes non visées.
- Pour éviter la dérive, garder la buse de pulvérisation le plus bas possible et pulvériser par temps calme.

Instructions relatives à l'application terrestre :

- S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide et d'eau avant de débiter l'épandage.
- Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 110 L d'eau/ha, à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage.
- Consulter les sections 7, 8 (postlevée) et 9 (desséchant) pour connaître le taux et la période d'application appropriée.
- **Aux fins de la dessiccation seulement**, lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 170 à 220 L d'eau/ha. Consulter « Application aérienne » pour connaître les volumes d'eau appropriés pour l'épandage par avion.
- NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes pour l'application terrestre.
- NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte pour l'application terrestre.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à jet porté.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

- **Suivez les zones tampons de pulvérisation pour l'application terrestre.**

Instructions relatives à l'application aérienne :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
- Lorsque TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est appliqué par avion, un épandage uniforme est essentiel. Les applicateurs doivent utiliser la combinaison appropriée de pastilles de buses, de disposition des buses et de pressions de pulvérisation afin d'obtenir une distribution de grosses gouttelettes d'un diamètre moyen supérieur à 350 microns. Ne pas utiliser de buses Raindrop. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser les marqueurs appropriés.

- **Volume d'eau pour l'utilisation en postlevée dans le canola et soja tolérant le glufosinate-ammonium** : Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 55 L d'eau/ha.
- **Volume d'eau pour l'utilisation comme desséchant seulement** : Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 33 à 55 L d'eau/ha.
- Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- **Suivez les zones tampons de pulvérisation pour l'application par voie aérienne.**

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler TeraGro Inc. en composant le (250) 924-8080. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Résistance à l'entraînement par la pluie :

- **Toute averse dans les quatre heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.**

10.1 : Directives d'application pour l'emploi comme desséchant

Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 110 L/ha d'eau, à une pression de 275 kPa et à une vitesse au sol de 6 à 8 km/h. Si des clapets de non-retour sont utilisés, appliquer à 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour obtenir un épandage optimal et une très bonne pénétration du couvert végétal.

Lorsque le couvert est dense ou que l'infestation de mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisation des volumes de pulvérisation plus élevés. Dans ces conditions, appliquer 170 à 220 L/ha d'eau.

Application aérienne volume d'eau pour l'utilisation comme desiccant seulement : Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, si utilisant l'application aérienne, appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 33 à 55 L/ha d'eau.

10.2 : Directives d'application pour la suppression des repousses dans les framboisiers

Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pressions de pulvérisation et de buses qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

10.3 : Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles

Pulvérisateurs à moteur ou actionnés par tracteur :

Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans 330 à 1100 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Pulvérisateurs à pression et pulvérisateurs à dos :

Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans un volume d'eau de 10 litres aux 100 m² afin d'obtenir un épandage uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. S'assurer que les pressions de pulvérisation soient respectées pendant l'application.

10.4 : Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ

Appliquer TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans au moins 110 à 330 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Section 11 : Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat terrestre	
		moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures sur l'étiquette	1	0	1	
Aérienne	Luzerne, soja (voilure fixe et à voilure tournante)	1	0	20	
	Canola	Voilure fixe	1	0	35
		Voilure tournante	1	0	30

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Section 12 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que TeraGro Glufosinate 150 Herbicide est un herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à TeraGro Glufosinate 150 Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le TeraGro Glufosinate 150 Herbicide ou les herbicides du même groupe 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec TeraGro Inc. au (250) 924-8080.

Section 13 : Directives de mélange

TeraGro Glufosinate 150 Herbicide doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter TeraGro Glufosinate 150 Herbicide dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 14 « Nettoyage du pulvérisateur »).

1. Remplir le cuve aux trois quarts d'eau propre avant d'ajouter TeraGro Glufosinate 150 Herbicide.
2. Verser la quantité appropriée TeraGro Glufosinate 150 Herbicide.

3. Remplir le reste du réservoir d'eau, commencer l'agitation et appliquer immédiatement.

Instructions de mélanges en cuve :

- Lors du mélange en cuve de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide, mettre toujours le produit d'association dans le cuve **en premier**, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter **ensuite** TeraGro Glufosinate 150 Herbicide.
- L'ajout d'un antimoissant peut réduire la formation de mousse, en particulier avec l'eau douce.
- S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée TeraGro Glufosinate 150 Herbicide et d'eau avant de commencer l'application.

Section 14 : Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'utilisation de TeraGro Glufosinate 150 Herbicide, toujours effectuer un nettoyage complet du cuve, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.
- Lorsqu'on utilise des mélanges, consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir des directives de nettoyage additionnelles.

Section 15 : Alimentation du bétail, délais d'attente, délai avant la plantation (DAP)

Alimentation du bétail :

Canola :

- Les grains et fourrages provenant des cultures traitées ne doivent pas servir à nourrir le bétail.
- **ATTENTION** : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Maïs (utilisé pour séparer les rangs de canola hybride destiné à la production de semence):

- Ne pas utiliser la culture traitée pour nourrir le bétail; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Soja :

- Ne pas laisser paître le bétail dans les champs traités dans les 20 jours suivant l'application.

Délais d'attente :

Soja :

- Ne pas appliquer dans les 70 jours précédant la récolte du grain de soja.

Fraises	1 jour
Pommes de terre.....	9 jours
Haricots secs communs	9 jours
Abricots.....	14 jours
Cerises (douces et sûres)	14 jours
Bleuets en corymbe	14 jours
Nectarines.....	14 jours
Pêches	14 jours
Prunes.....	14 jours
Noix	14 jours
Pommes.....	40 jours
Raisins	40 jours
Poires.....	40 jours

Section 16 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{MD}Tous les produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.